

Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont PYM MANAGEMENT- Monsieur MAROTTE demeurant Rue Les Fonds 158 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue Les Fonds, 156 à 5340 Gesves et cadastré division 1, section B n°217D

Le projet consiste en la division d'une habitation unifamiliale en 2 logements et 1 gîte dans des volumes existants, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- Densité surnuméraire avec la création du gîte (SDC) pour 8 à 12 log/ha
- Crépi de couleur blanche sur isolant extérieur (GCU) idem façade à rue actuelle ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

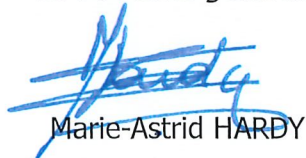
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/04/2025 au 15/04/2025 au Collège communal :

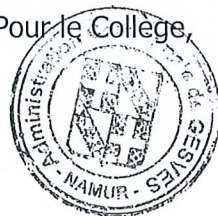
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 24/03/2025

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY

Pour le Collège



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.